

L'édito

Le printemps est là. Cette saison vient toujours nous donner un regain d'énergie et d'enthousiasme, et plus que jamais, cela nous est nécessaire.

Cette arrivée, tant attendue, coïncide comme tous les ans avec l'élaboration du budget des communes.

Dans un contexte toujours plus difficile, élaborer le budget n'est pas chose aisée puisque, comme l'arrivée des beaux jours, l'arrivée des dotations de l'état s'est fait attendre, cette année encore.

J'avais évoqué dans mes vœux de ce début d'année, l'importance des initiatives communes et du bénévolat, et je le redis ici, il est primordial de mutualiser nos compétences et nos efforts pour dynamiser la vie de notre village.

Etre soudés autour d'un seul objectif : le plaisir de vivre dans son village, dans la convivialité et la solidarité.

Nous avons la chance de vivre dans une commune à taille humaine, aussi je compte sur chacun de vous pour y perpétuer humanité et joie de vivre.

Un beau printemps à toutes et tous.

Christian CARBONI

Une réunion publique pour présenter le Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Châlons a eu lieu le 5 avril dernier

Mais de quoi peut-il bien s'agir ?

Le SCoT est un document d'urbanisme qui **définit les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un bassin de vie**. Le SCoT a une portée règlementaire, ce qui signifie que les documents d'une portée inférieure, comme notre futur PLU.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), doivent être compatibles avec lui.

Ce qui signifie aussi que le nombre de permis de construire dans nos communes découlera du SCoT... Pour faire court, pour 1781 km² que compte le SCoT, ce sont 325 nouveaux permis de construire qui vont accordés dans une année !

Le nombre de permis attribués à la Communauté de Commune de la région de Suippes n'y a pas été annoncé officiellement, mais on peut rapidement en faire le calcul, une fois Châlons servi...

Pour faire encore plus court, **si vous avez un projet de construction : n'attendez plus !**

Les Boucles de la Marne cycliste passeront par Tilloy et Bellay

La 15ème édition de l'épreuve des Boucles de la Marne cycliste, catégorie ELITE NATIONALE, se disputera **le dimanche 27 mai 2018** sous la forme d'une manche de Coupe de France DN2.

L'étape Ste Menehould-Sézanne est longue de 163 km, et le peloton traversera notre village (au Km 45) entre 13h45 et 13h55 pour une arrivée prévue à Sézanne à 16h30.

A cette occasion, la RD3 et les rues débouchantes seront fermées à la circulation le temps de l'épreuve.

Venez tous encourager les coureurs !



Secrétariat de mairie :

Ouverture au public le mardi de 17h00 à 18h45.

Bibliothèque :

Les mardis de 16h00 à 17h30 à la mairie.

Déchèterie :

Le samedi de 15h30 à 17h00.

Les pizzas ne sont plus au menu

Depuis septembre dernier, un pizzaiolo était installé tous les vendredis soirs devant la mairie, et dans d'autres communes le restant de la semaine.

Malheureusement devant la baisse générale de fréquentation dans tous les villages, le four à bois ne chauffera plus, puisqu'il a dû cesser son activité...

Un peu dommage pour ceux qui avaient pris l'habitude des soirées pizzas du vendredi.



Une démarche zéro phyto : pourquoi et comment ?

Les produits phytosanitaires, communément appelés pesticides, sont fréquemment utilisés pour le désherbage, la lutte contre les insectes ravageurs ou les maladies et participent à la pollution des eaux. Ils sont également un danger pour les agents qui les manipulent et les habitants fréquentant les lieux traités.

C'est pourquoi **la commune de Tilloy-et-Bellay a choisi de s'engager dans une démarche zéro phyto**. Afin de l'aider à atteindre son objectif, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Champagne-Ardenne a réalisé un **plan de gestion différenciée** des espaces communaux, outil indispensable au bon déroulement de la démarche. Il vise à attribuer un entretien adapté à chaque espace selon sa fonction, sa localisation ou encore sa fréquentation. Une cartographie des espaces va être réalisée.

Et la loi, que dit-elle ?

La gestion des espaces verts dans le respect de l'environnement est plus que jamais un sujet d'actualité. Depuis le 1^{er} janvier 2017, **la loi Labbé** interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires de synthèse sur les parcs et espaces verts, les voiries, les chemins de promenade et les forêts (...).

Cette loi n'impose pas le zéro-phyto strict dans les collectivités : certains endroits difficiles d'accès peuvent faire l'objet d'une dérogation pour des raisons de sécurité. Certains cimetières et terrains de sport peuvent également encore recevoir des traitements.

Cependant **l'arrêté du 4 mai 2017** précise les dispositions pour préserver la qualité de l'eau face au risque phytosanitaire. Dorénavant tout utilisateur, aussi bien professionnel que particulier, a l'interdiction d'appliquer ou de faire appliquer par un tiers des produits phytosanitaires sur les éléments suivants : points d'eau, bassins de rétention d'eau pluviale, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Une obligation réglementaire, certes, mais qui présente de réels enjeux pour l'environnement et la santé humaine.

La nouvelle charte régionale Commune Nature

Pour répondre à ces enjeux, la commune de Tilloy-et-Bellay s'est engagée, auprès de la Communauté de Communes de la Région de Suippes avec les 15 autres communes membres, dans la Charte d'Entretien des Espaces Publics, développée par la **FREDON Champagne-Ardenne**. Elle a adhéré en 2017 au niveau le plus élevé de cette même charte à savoir « **ne plus traiter chimiquement** ».

En raison de la mutualisation de la Région Grand Est, la Charte d'Entretien des Espaces Publics cède sa place à la nouvelle charte régionale Commune Nature. Dans la même dynamique que l'ancienne charte, elle a pour vocation d'accompagner les collectivités dans leur démarche vers le zéro phyto, qui se verront attribuer 1, 2 ou 3 libellules selon leur degré d'engagement.



Chacun peut agir

Cette démarche de réduction des produits phytosanitaires est une démarche que tout le monde peut s'approprier. **Chacun est responsable et doit agir dans ce sens**. Une action simple : prendre quelques minutes régulièrement pour entretenir le trottoir devant chez soi ! Et si vous aimez passer du temps dans votre jardin, pourquoi ne pas vous essayer au jardinage au naturel ?



Rédaction : Clotilde TROUPLIN – Conseillère environnement à la FREDON Champagne-Ardenne avec le concours des Agences de l'Eau Seine Normandie et Rhin-Meuse ainsi que la Région Grand Est. Pour en savoir plus sur la gestion différenciée, rendez-vous sur : www.fredonca.com